

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Prairial, an VII.



Incendie dans plusieurs villes des Etats-Unis. — Proclamation du général Gauthier pour la repression des troubles qui ont éclaté en Toscane. — Grandes occupations du cabinet de Berlin. — Loi rendue par le corps législatif helvétique, concernant la défense de l'Helvétie. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Discussion au conseil des cinq-cents sur la liberté de la presse.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Baltimore, le 21 ventôse.

On a tenté deux fois, dans la nuit du 17 ventôse, de mettre le feu au bourg de Norfolk. Le maire & les aldermans ont offert une récompense de 500 dollars pour celui qui découvrirait les coupables.

On éciit du Haut-Canada, près la chute de Niajara, en date du 16 pluviôse, que Paisaye & les personnes embarquées avec lui, sous la protection du gouvernement anglais, y sont arrivés au cœur de l'hiver, & que c'est tout ce qu'ils ont pu faire que de bâtir des cabanes pour se garantir du froid.

New-York, le 29 ventôse.

Le bill pour l'abolition graduelle de l'esclavage, fut discuté le 22, dans le sénat de cet état formé en comité. Il excita de longs & vifs débats, à la suite desquels le principe fut reconnu généralement, au moyen de certaines modifications. Le bill a passé dans l'assemblée des représentans. Il porte que tous les enfans de femmes esclaves qui naîtront après le 16 messidor prochain, deviendront libres, savoir : les mâles à 28 ans, & les femelles à 25.

Le président a communiqué au congrès un état des bâtimens auxquels il avoit été fait des commissions, depuis le mois de messidor de l'année dernière. Ils se montent à 365, portant en tout 2783 canons.

Les fermiers de Pensylvanie ont contribué par une forte somme à l'emprunt des Etats-Unis. La Pensylvanie seule a souscrit pour 9,000 000 de dollars; & toute la somme souscrite se montoit à 14,834,700 dollars.

Un nouvel incendie a eu lieu dans cette ville, le 25 ventôse, & a détruit une quantité considérable de munitions navales, & particulièrement des affûts de canons & tous les agrès destinés à l'équipement du vaisseau que le gouvernement fait construire dans Long-Island.

TURQUIE.

Constantinople, le 6 floréal.

L'émissaire Beauchamp, qui avoit été remis par les Anglais entre les mains d'Hassan-Bey, commandant de Rhodes, est arrivé ici avant-hier; il a été sur-le-champ conduit au bague. On ignore encore qu'elle sera la détermination de la Porte à son égard.

ITALIE.

Bologne, le 18 floréal.

Un corps d'Autrichiens peu nombreux est entré à Cento, petite ville à cinq lieues d'ici, sur le chemin de Ferrare; il étoit suivi de bandes nombreuses d'insurgés qui se permirent

de piller les propriétés particulières. La municipalité a été obligée de recourir à l'officier allemand qui commandoit ces troupes pour faire cesser le pillage. Quelques hussards autrichiens se sont également montrés dans la commune de Crevalcuore, entre Modene & Cento.

Il s'est formé un corps franc italien très-nombreux, sous les ordres du général Lahoz.

Florence, le 20 floréal.

Voici la proclamation que le général Gauthier a fait publier pour la repression des troubles qui ont éclaté en Toscane.

*Du quartier-général de Florence,
le 16 floréal an 7.*

Un peuple traité par l'armée française avec une douceur dont l'histoire de la guerre n'offre aucun exemple; un peuple qui n'a été ni chargé d'impositions nouvelles, ni troublé dans ses opinions politiques ou religieuses, ose prendre les armes pour les diriger contre les troupes de la grande nation: déjà la cocarde tricolore a été outragée, le sang français a été versé... & sans aucune provocation antérieure. Les cris de *vive l'empereur, mort aux républicains* se sont fait entendre. Cette conduite est la mesure de la confiance que les Toscans peuvent inspirer. Je ne puis tolérer plus long-tems une telle audace. En conséquence j'ordonne les dispositions suivantes:

I. Toute commune qui se permettra de former des attroupemens séditieux, sera regardée comme rebelle & traitée comme telle. Tous les habitans trouvés les armes à la main seront immédiatement fusillés, s'ils ne les rendent à la première sommation qui leur sera faite.

II. Les communes qui auront sonné le tocsin, & qui opposeront quelque résistance aux troupes, seront livrées au pillage & brûlées. Les habitans qui ne rendront pas les armes ou qui porteront la cocarde ennemie, seront fusillés. Les citoyens qui n'auront pas pris part aux attroupemens, seront protégés & leurs propriétés respectées.

III. Les nobles & les prêtres répondront, sur leur tête, à l'armée française, de la sûreté des républicains qui se trouvent en Toscane. Ils sont mis en conséquence sous la surveillance permanente des commandans militaires.

IV. Quand une commune se mettra en insurrection, les curés & les prêtres seront obligés d'aller au-devant des insurgens pour employer leur influence à les faire rentrer dans le devoir.

Ceux qui ne rempliront pas cet acte de civisme & d'attachement à leur patrie, seront regardés comme chefs des complots d'insurrection & punis comme tels.

AUTRICHE.

Vienne, le 23 floréal.

La gazette de la cour annonce, sous le titre de Constantinople, en date du 21 germinal, que tous les ouvriers français sont rendus libres; mais que ceux qui sont au bague ont été répartis dans plusieurs forteresses de la mer Noire.

Le comte E. E. Herzhzy de Galantha vient d'être fait conseiller intime.

PRUSSE.

Berlin, le 24 floréal.

Notre cabinet n'a jamais été aussi sérieusement occupé. Les ministres français, anglais & russe, ont journellement des conférences avec le ministre Haugwitz. Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, Sicyes reçut un courrier de Paris & eut une conférence avec le comte Haugwitz; après laquelle celui-ci a la sur-le-champ trouver le roi à Charlottembourg, où il travailla avec lui toute la nuit & le jour suivant.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 Floréal.

Plusieurs Irlandais unis furent embarqués, le 20 de ce mois, pour être incorporés dans les armées prussiennes. Cependant la sortie de la flotte de Brest a ranimé l'espoir de ces républicains: ils avoient formé le complot à Cork de faire main-basse sur tous les royalistes. Les chefs de ce projet hardi sont arrêtés; une cour martiale va les juger. D'un autre côté, une cour martiale a prononcé, le 26, sur le sort de lord Augustus Fitzsoy qui avoit refusé d'escorter la flotte des Indes-Orientales. Le lord parla pendant trois heures & fut licencié de son vaisseau.

Il est arrivé à Spithead deux vaisseaux russes & une frégate.

Le capitaine Lozack, commandant la flotte anglaise en station au cap de Bonne-Espérance, se plaint beaucoup de l'audace des corsaires français.

Tout annonce une rupture entre Tippo-Saïb & la compagnie anglaise. Tippo, maître de cent mille hommes bien disciplinés, ne se donne plus la peine de déguiser ses dessein en faveur des Français.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lucerne, le 2 prairial.

Notre corps législatif vient de rendre la loi suivante, d'après un message du directoire, du 28 floréal.

1°. Jusqu'à ce que les dangers soient passés, l'Helvétie entière est transformée en un camp.

2°. Tous les citoyens inscrits, soit dans l'élite, soit dans la réserve, sont déclarés, dès ce moment, de piquet pour le service dans l'intérieur de la république, & mis à la disposition du directoire pour la défense de la patrie.

3°. Tous les officiers, sous-officiers, instituteurs sont mis en requisition à la demande du directoire, & tenus de faire le service qu'il leur ordonnera.

4°. Tous les magasins renfermant des matières & effets propres au service militaire sont mis en requisition, ainsi que tout ce qui peut avoir rapport au même service.

5°. La nation indemniserá complètement les communes ou les citoyens dont les propriétés auront souffert pour la cause commune.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 6 prairial.

Nous avons reçu hier la nouvelle authentique que nos

armées sur le continent seront de nouveau divisées en trois corps, commandés par trois généraux différens. L'armée d'Italie sera sous les ordres de Joubert, qui jouit de la confiance générale; l'armée d'Helvétie restera sous le commandement de Masséna, & l'armée du Rhin sera confiée à Moreau. Cette dernière armée doit avoir une nouvelle division, attendu que le commandement dans les pays entre l'Italie & la Hollande est trop étendu pour être dirigé par un seul homme, fût-il même le général le plus expérimenté; d'ailleurs une armée russe est dans ce moment en marche par la Gallicie occidentale, pour marcher sur la Silésie, la Moravie, la Bohême & la Francanie par le Rhin, afin d'y former l'aile droite de l'armée du prince Charles. Il faut donc une armée française sur le Rhin, pour anéantir tous les projets de nos ennemis contre les nouveaux départemens réunis. Cette nouvelle armée sera, dit-on, forte de 60,000 hommes.

Hier on s'est battu presque toute la journée du côté d'Acheren. Nous avons fait dans cette occasion une centaine de prisonniers, parmi lesquels il y a vingt-huit hussards. Comme les paysans de l'Ortenau, sur-tout ceux de Cappel & d'Acheren, continuent toujours à faire cause commune avec nos ennemis, ces villages seront brûlés aujourd'hui ou demain.

On assure que, depuis que la principale force de l'armée du prince Charles s'est de nouveau éloignée de la Suisse pour retourner dans ses cantonnemens entre le Rhin & le Danube, ce dernier a détaché un nombreux corps de ses troupes pour renforcer celles du général Marfeldt, postées dans la vallée de la Kintzig, & celle du général Kospoth, qui se sont rapprochés de Manheim. Il paroît qu'on s'occupe sur-tout d'une expédition contre cette dernière forteresse; mais on y a renforcé nos troupes, & elles ont pris une fort bonne position en avant de Manheim.

Les dernières lettres de la Suisse portent que les Autrichiens qui s'étoient portés en forces dans le pays des Grisons, se sont retirés en partie de ce pays, faute de subsistances. L'aile droite de notre armée a été considérablement renforcée; une division entière est partie pour la frontière des Grisons.

PARIS, le 9 prairial.

Le trois mois de la présidence du directeur Barras étant expirés, le citoyen Merlin a été nommé pour le remplacer.

— Par arrêté du 12 floréal an 7, le directoire exécutif a déclaré être satisfait de la conduite qu'a tenue, pendant sa dernière mission, le citoyen Jeannet, son agent particulier dans la Guyanne française & Cayenne.

— Plusieurs journaux ont publié que les lettres officielles du général en chef Moreau & des généraux Pérignon & Grouchy, portent de sept à huit cents le nombre des soldats républicains tués ou blessés dans la glorieuse journée du 23 floréal, près du Pô. Le Rédacteur assure que, d'après les lettres officielles & le rapport qui y étoit joint, la perte des Français n'a été que de trois cents hommes, tant tués que blessés.

— La réunion des comédiens français est enfin heureusement terminée. Ils feront décidément leur ouverture au théâtre de la République, rue de la Loi, le 11 prairial. Cependant Contat & Molé sont encore absens, & Fleury vient, dit-on, de partir pour Marseille.

— La citoyenne Robaut, dont notre feuille du 8 prairial

rapportoît l'arrestation, nous écrit que le bureau central, après la vérification de ses papiers, l'a sur-le-champ mise en liberté.

— François Gardet vient d'être enfermé à la Force, comme prévenu d'avoir pendu un de ses enfans.

— Les otages pris à Turin sont arrivés le 2 de ce mois à Dijon : ils sont au nombre de trente, parmi lesquels on compte des ministres d'état, des officiers supérieurs, le président de Turin, un jésuite qui l'accompagne volontairement, & deux curés. On a remarqué parmi eux deux femmes, dont une est très-jeune; l'autre, plus âgée, est la mère d'un des ministres. On les a fait descendre à la *Cloche*; mais cet hôtel n'étant pour eux qu'un logement provisoire, on leur assigne la maison dite Gravier-Vergennes.

On destine le château de Dijon à recevoir Mack & son état-major.

On vient de trouver dans un tronc placé dans la grande salle de l'hospice-général de Dijon, une somme de 1440 fr. en or. Ce don considérable étoit déposé depuis près de deux ans.

— Des lettres récentes de Berlin annoncent que le roi de Prusse a donné l'ordre de suspendre tous les paiemens pour la Russie.

— L'armée prussienne va porter un nouvel uniforme; elle aura des chapeaux à trois cornes; la coupe des habits sera très-élégante; la seule chose qui déplaît au soldat, c'est que la culotte & la veste sont cousus ensemble.

— Les citoyens sont avertis que les transferts & mutations de la dette publique ne pourront être reçus à la trésorerie dans la forme établie jusqu'à présent, que jusqu'au 14 prairial an 7, inclusivement; & qu'à partir du 21 dudit mois, ils devront être faits & seront reçus dans la forme prescrite par la loi du 28 floréal an 7.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 3 prairial.

La correspondance offre une foule d'adresses annonçant le départ des conscrits, & relatives à l'assassinat des ministres français à Rastadt. — On en arrête la mention au procès-verbal.

Après avoir entendu divers rapporteurs, le conseil valide les opérations de quelques assemblées primaires.

Bertrand (du Calvados) obtient la parole pour une motion d'ordre, sur les moyens de relever l'esprit public. Lorsque le peuple français, dit-il, osa bégayer le mot de liberté, un cri unanime se fit entendre, celui de la liberté de la presse : à peine les droits de l'homme furent proclamés, que la république vit entourer son berceau par une coalition impure; mais par la liberté de la presse des armées furent créées, les despotes humiliés & le peuple français fut bientôt proclamé la grande nation. Le régime affreux de la terreur couvroit depuis long-tems la France d'un voile funèbre, la liberté de la presse le déchira. Le 18 fructidor vit à son tour proscrire la licence du royalisme; mais depuis quelques tems, l'esprit public est dégénéré : que dis-je ! il a presque disparu; & on pouvoit-il être autrement ! la vérité n'a pu même pénétrer dans cette enceinte. Par l'absence de la liberté de la presse, des marchés scandaleux & ruineux ont été faits; d'énormes dilapidations ont été commises, & tous ces abus n'ont été connus du peuple que par la demande

qu'on lui a faite de nouveaux impôts; & les journalistes eux-mêmes ont été forcés de garder le silence. Les républicains ont versé leur sang pour la liberté & sacrifié leurs trésors. Si vous en épaissez le germe, comment pourrez-vous en attendre de nouveaux sacrifices? Vos défenseurs qui combattent aux frontières, savent aussi que la liberté publique & individuelle ne peut subsister sans la liberté de la presse.

Représentans du peuple, je ne demande pas la liberté de la presse illimitée; nous avons un gouvernement constitutionnel qu'il importe de soutenir & de conserver; mais il faut laisser aux citoyens la liberté de dire ce qu'ils pensent & de publier ce qu'ils croient bon & utile à leur pays : & quel autre moyen avez-vous de prévenir et de signaler les dilapidations de tel ou tel ministre? N'est-ce pas la liberté de la presse qui a fait trembler les despotes et ébranlé leurs trônes? Le dépôt de la constitution n'est-il pas confié à la vigilance des fonctionnaires publics et à l'amour de tous les Français? Ne dit-elle pas expressément que nul ne peut être empêché de dire librement sa pensée, et ne peut être responsable que dans les cas déterminés par la loi : il est tems enfin que la loi seule soit notre unique régulateur. Je demande que le projet de Berlier, présenté le 8 fructidor dernier, relatif aux délits de la presse, soit imprimé et soumis à la discussion sextidi prochain.

Lecoite-Puyravaux. — Je viens parler sur le fonds de la motion et sur l'impression demandée. Je rends hommage aux principes du préopinant. Sans doute la liberté de la presse rappelle les beaux jours de la révolution, cet élan magnanime qui transforma nos soldats en autant de héros. Je dirai comme le préopinant : conservons la liberté de la presse, c'est le *palladium* de notre constitution et de notre indépendance; mais je dirai aussi : profitons des leçons de l'expérience. Autant je suis jaloux de la liberté de la presse, autant le corps législatif doit être circonspect, lorsqu'il s'agit de l'indépendance absolue des journaux.

On a cité la constitution; mais elle a prévu les cas dans lesquels cette liberté devoit être restreinte. Qu'il me soit permis de porter un instant vos regards en arrière : toutes les fois que dans les assemblées nationales on a demandé la liberté de la presse, on en a abusé, parce qu'on l'a confondue avec la licence des journaux; toutes les fois que cette grande question est agitée, on a cru apercevoir les signes précurseurs de quelques orages politiques. Rappellez-vous que dans la législature, un homme demanda, sous le nom de la liberté de la presse, la liberté licencieuse des journaux.

On a dit que ce fut la liberté de la presse qui écrasa le tyran au 9 thermidor. Non; elle étoit, au contraire, dans les mains du tyran un instrument funeste avec lequel il fût parvenu à tuer la république, sans l'énergie & le courage des représentans & du peuple de Paris. Je soutiens que la liberté de la presse existe. (Murmures). Oui, la liberté de la presse existe, avec une restriction constitutionnelle qui n'est que répressive de la licence des journaux.

Je continue en suivant pas à pas les principes du préopinant; il a parlé de la constitution, c'est elle que j'invoque; il a parlé de l'expérience; c'est à ses leçons que je me suis instruit. Après le 9 thermidor, la liberté des journaux, que l'on ne doit pas confondre avec celle de la presse, fut une arme perfide entre les mains des réacteurs. Ce furent les journaux qui amenèrent le 13 vendémiaire; c'est par eux qu'on répandit qu'il n'y avoit point de salut pour la république, à moins qu'on ne concentrât le gou-

vernement, et on sait assez quelle étoit cette consécration. Après la réaction, je le demande, qui a failli d'étouffer la liberté dans son berceau, si ce n'est cette foule de journaux que le 18 fructidor a écrasés.

On dit que les dilapidations seront signalées par les journaux. S'il en existe des dilapidateurs, n'auraient-ils pas à leur solde des journalistes, & l'or n'achèteroit-il pas leur silence? depuis une année que la liberté des journaux est restreinte, quels troubles, quelles secousses ont agité la presse! Oui, s'écrie-t-on. La liberté constitutionnelle de la presse existe, puisqu'il n'y a aucune loi qui empêche un citoyen de publier ses idées [murmures].

Lecointe termine en demandant l'ajournement jusqu'à l'époque déterminée précédemment.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

Briot. — Ce n'est pas la liberté illimitée des journaux que l'on a demandé, c'est la liberté de la presse soumise à des lois sages. A dieu ne plaise que nous voulions le triomphe de la calomnie, & armer nos ennemis d'un poignard homicide! Mais avec des lois repressives de la calomnie, vous rendez aux patriotes toute leur énergie, & à la république tous ses triomphes. Le corps législatif pourra communiquer avec le peuple; les journaux ne garderont plus le silence sur les opinions les plus sages, prononcées dans cette enceinte. Hier encore, la motion de notre collègue François a été perfidement omise par quelques journalistes que vous admettez dans cette enceinte. Et l'esprit public renaitra! J'appuie la motion de Bertrand.

Boulay [de la Meurthe]. — La liberté de la presse existe, mais d'une manière insignifiante; car nul écrivain n'ose manifester sa pensée, crainte de perdre sa liberté & de se voir retenir des siècles par le parti dominant. J'appuie le projet de Bertrand.

Le conseil arrête que l'opinion de Bertrand sera imprimée, ainsi que le projet de Berlier, & que la discussion aura lieu dix jours après la distribution. On ajourne deux projets, l'un relatif aux retiresment des monnoies, & l'autre aux jeux publics.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen GOURDAN.

Séance du 9 prairial.

Garat fait hommage au conseil d'un ouvrage intitulé : *Tableau historique des campagnes des Français en Italie pendant les années 5, 6 et 7.* Il fait sentir tout l'a-propos d'un pareil ouvrage pour réveiller dans le cœur de Français des sentimens qui les rendent dignes de leur gloire passée. Il s'étonne qu'on ait dit ces jours derniers, à la tribune du conseil, qu'il ne falloit pas s'enthousiasmer pour la gloire militaire, & qu'elle ait pu faire concevoir des craintes. Dans quel tems, dit-il, vous manifeste-t-on de pareilles idées? C'est dans le moment où, pour maintenir l'existence de la république contre laquelle il s'est formé une ligue monstrueuse, nous avons besoin de réveiller tout le courage de nos guerriers. Je sais que quelques-uns de ceux qui ont conduit nos troupes à la victoire, sont accusés de choses qui ne s'accordent point avec la gloire dont ils se sont couverts; mais je ne pense pas que des vœux soient dangereux pour la liberté de la France; je craindrois bien

plutôt un homme intègre qui se laisseroit dominer par l'ambition. Au surplus, ceux qui sont accusés sont traduits maintenant devant les tribunaux, & c'est là qu'ils se justifient des accusations portées contre eux. Je demande la mention au procès-verbal, & le dépôt à la bibliothèque.

Le conseil adopte ces propositions.

Rewbell rectifie les expressions de Garat, & il déclare, qu'il a dit seulement, qu'il ne falloit point s'enthousiasmer pour les généraux, parce qu'on s'exposoit ainsi au despotisme militaire; mais non pas qu'il fallût se garder de l'enthousiasme pour la gloire militaire, parce qu'il a appris dans les camps, où il a long-tems vécu, dans les armées, dont il a partagé les périls, que sans enthousiasme militaire, la république ne pourroit point espérer de succès.

Garat demande à répondre. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Le conseil approuve une résolution, qui valide les opérations électorales du département de la Dyle.

Cornet fait approuver une résolution du 2 prairial, portant établissement d'un octroi municipal & de bienfaisance dans la commune de Nantes.

Sur le rapport de Jourdain, le conseil approuve une résolution du 25 floréal, portant que les art. 21, 22, 23, 24 & 25 de la loi du 22 brumaire au 7, qui régient la restitution des droits sur les tabacs fabriqués, à leur sortie à l'étranger, & les formalités à observer, sont applicables aux tabacs à fumer & en carottes.

Bourse du 9 prairial.

Amsterdam.....	62 $\frac{1}{4}$, 63.	Rente provis.....	6 f.
Idem cour.....	57 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{8}$, 58 $\frac{5}{8}$.	Tiers cons.....	11 f. 25 c.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$, 191.	Bon $\frac{3}{4}$	1 f. 99 c.
Madrid.....	Bon $\frac{1}{2}$	97 c.
Mad. effect.....	15 f., 14 f. 56 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	Bon des 6 dern. mois de Pan 6.	82 f. 50 c., 88 c.
Cadix effect.....	15 f., 14 f. 56 c.	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers... 47 f., 40 f.
Gènes.....	99 à 98 $\frac{3}{4}$, 97 à 96 $\frac{3}{4}$.	Or fin.....	106 f. 75 c.
Livourne.....	107, 106.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle.....	1 $\frac{1}{2}$ ben., pair.	Portugaise.....	97 f. 63 s.
Lausanne.....	Piastre.....	5 f. 45 c.
Milan.....	Quadruple.....	82 f.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	pair 25 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Marseille.....	pair 25 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Bordeaux.....	pair 25 j.	Esprit $\frac{3}{4}$, 370 à 380 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 295 fr. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 325 f. — Huile d'olive, 1 fr. 33 c. — Café Martinique, 3 fr. 40 cent. — Café Saint-Domingue, 3 f. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 cent. — Savon de Mars, 1 f. à 1 f. 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.	

Correspondance de l'armée française en Egypte, interceptée par l'escadre de l'amiral Nelson; publiée à Londres, avec introduction & des notes de la chancellerie anglaise, traduites en français; suivies d'observations, par E. T. Simon; avec une carte de la Basse-Egypte, pour l'intelligence de cette correspondance; 1 vol. in-8°. Prix, 3 fr., & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Garnery, libraire, rue Serpente, n°. 17.

A. FRANÇOIS.